

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 13 JUIN 2018

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 13 juin 2018*

Aujourd'hui, à seize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 128 Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
- n^o 141 Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.